



Ordonnance de télécom CRTC 2010-29

Ottawa, le 21 janvier 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	358 (Aliant Telecom)	le 17 novembre 2009
Télébec, Société en commandite	404	le 3 décembre 2009
Société TELUS Communications	380	le 15 décembre 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.